

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE RENDU

Séance du lundi 14 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 14 novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	22
Présents	16
Votants	20
Pouvoirs	4

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAIGNEUX** Patricia, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **GAUDIN** Frédéric, **MILOT** Christine, **PACCOUD** Anaïs, **FONTAINE** Vincent, Julien **GERVAIS**

Pouvoirs : Fabrice FUTIN donne pouvoir à Frédéric GAUDIN
Anne-Sophie PRIVOLT donne pouvoir à Dominique SCHMITT
Hélène LEBLANC-MORTAGNE donne pouvoir à Marc NEYRA
Lucie POTHRAT donne pouvoir à Myriam ROCHETTE

Secrétaire : Myriam ROCHETTE

I - DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

➤ Demande de subvention : Programme PENAP 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil le contenu de la décision D2022.01 par laquelle il a sollicité le financement du département dans le cadre du programme PENAP 2022 :

Considérant le projet d'acquisition de matériel d'entretien des espaces publics (brosse de désherbage, bras latéral hydraulique et débroussailleuse pour bras latéral hydraulique) d'un montant estimatif de 17 865 € HT ;

Considérant que ce projet est éligible à un financement au titre du Programme PENAP 2022 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant (montants HT) :

Financeurs pressentis ou sollicités	Montant prévisionnel des recettes	Taux
Département du Rhône - PENAP	5 359 €	30 %
Autofinancement	12 506 €	70 %
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	17 865 €	100 %

Monsieur le Maire a sollicité, par cette décision, pour le projet d'acquisition de matériel susmentionné, une subvention au titre du programme PENAP 2022 à hauteur de 30 % du montant HT prévisionnel de l'opération selon le plan de financement figurant ci-dessus.

Aucune observation n'est formulée par les membres du Conseil.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 10 octobre 2022 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Bâti sur terrain propre	237 Allée des Noyers	SCI LE SILEN	SAONE AZERGUES	Zone industrielle Avenue Jean Vacher 69 480 Anse
Non-bâti	Parcelle AK 72 RN 6	Consorts PERRIER BAS	SNC LES GRILLONS	305 Rue Gabriel Voisin 69 400 Villefranche
Bâti sur terrain propre	87 Chemin de la Grande Gonthière	MERCIER- BALAZ Bernard	M. et Mme COLLOMB	91 chemin de la Grande Gonthière 69 480 Pommiers

IV - PERSONNEL COMMUNAL

➤ Montant de l'enveloppe CIA du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe de la prime de fin d'année, appelée Complément Indemnitaire Annuel, doit être votée chaque année.

Il est proposé au Conseil de retenir une enveloppe globale d'un montant de 25 000 € en tenant compte, d'une part, de l'évolution du nombre d'équivalents temps plein (ETP) bénéficiant de cette prime (16.73 en 2021 pour 17,42 en 2022) et en approuvant, d'autre part, une augmentation de cette enveloppe au titre de la reconnaissance de la qualité du travail accompli par les agents.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant global de l'enveloppe CIA 2022 pour un montant de 25 000.00 €.

V - AFFAIRES FINANCIERES

➤ Décision modificative n°2

Monsieur Dominique Schmitt rappelle que le contenu du Budget Primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Il rappelle qu'une première décision modificative a été prise lors du Conseil du 20 juin dernier et indique qu'il convient de nouveau d'ajuster le budget primitif principal de la Commune de Pommiers au titre de l'année 2022 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
Article - Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
6411 - Chap. 012	Personnel titulaire	+ 5 000.00 €	
6288 - Chap. 011	Autres services extérieurs	- 2 500.00 €	
6574 - Chap. 65	Subvention de fonctionnement aux associations	- 2 500.00 €	
FONCTIONNEMENT		0.00 €	0.00 €
2051 - NA	Immobilisations incorporelles – Logiciels	+ 10 920.00 €	
2152 - NA	Installations de voirie	+ 14 220.00 €	
2313 - OP 122	Pole Salle des fêtes et abords - Immobilisations en cours, constructions	- 25 140.00 €	
INVESTISSEMENT		0.00 €	0.00 €

RAPPEL GENERAL		
Opération concernée	Avant DM n°2	Après DM n°2
6411 - Personnel titulaire	413 750.00 €	418 750.00 €
6288 - Autres services extérieurs	9 300.00 €	6 800.00 €
6574 - Subvention de fonctionnement aux associations	16 000.00 €	13 500.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 817 321.06 €	2 817 321.06 €
2051 - Immobilisations incorporelles - Logiciels	0.00 €	10 920.00 €
2152 - Installations de voirie	2 000.00 €	16 220.00 €
2313 - OP 122 Pole Salle des fêtes et abords - Immobilisations en cours, constructions	200 000.00 €	174 860.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 697 654.80 €	1 697 654.80 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de décision modificative n°2 telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

VI - MARCHES PUBLICS

➤ **Projet Agora**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la teneur du Projet Agora consistant en la requalification des bâtiments de la Salle des Fêtes, de la Maison des associations et du Presbytère actuels et de leurs espaces extérieurs ainsi qu'en la création d'une nouvelle Salle polyvalente. Au vu de l'ampleur du projet, il sera réalisé en plusieurs étapes ; la première étant concentrée sur la création d'une Salle polyvalente et la requalification du bâtiment de la Maison des associations et des espaces extérieurs.

Après la phase d'analyse financière menée avec le Cabinet KPMG, la phase de concertation et de consultation de la population menée avec le Cabinet Kaléido'scop, la phase de définition des besoins et de préparation du préprogramme menée avec le CAUE et les différentes phases de travail et de réflexion menées par l'ensemble du Groupe Agora, un cahier des charges a été élaboré.

Monsieur le Maire rappelle que l'ampleur du projet Agora suppose une réalisation en différentes phases qui s'organiseront en plusieurs années. Dans un souci de continuité, le CAUE préconise de recruter un urbaniste paysagiste en chef qui assurerait, d'une part, une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la requalification des espaces extérieurs et, d'autre part, une mission visant à assurer la cohérence globale du projet dans le temps.

Il indique que le Conseil sera amené, lors de la prochaine séance, à l'autoriser à lancer les différentes procédures de consultation pour le recrutement du Maître d'œuvre et de l'urbaniste paysagiste en chef.

Madame Béatrice Pierquin présente au Conseil le cahier des charges élaboré par le CAUE et le schéma de principe correspondant.

VII - TRAVAUX

➤ **Point sur les travaux en cours**

- Commission voirie

Monsieur le Maire précise que la sécurisation du Chemin du Neyra est à l'étude dans le cadre de la préparation du programme voirie 2023.

- Commission bâtiments

Monsieur Jean-Claude Demay indique que les services techniques pourront réintégrer l'atelier en début de semaine prochaine. L'extension du bâtiment est toujours en cours de réalisation.

Monsieur Frédéric Gaudin indique qu'une étude interne est actuellement menée avec Fabrice Futin sur la performance énergétique des bâtiments communaux.

VIII - URBANISME

➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	2	5	2	0	15	1	0	0	0	0

IX - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ Activité des commissions

- Commission vie associative et sportive : Compte-rendu de la réunion du samedi 21 octobre

Monsieur Jean-Claude Demay présente au Conseil le compte-rendu de la réunion organisée le 21 octobre dernier avec les représentants du Club de Tennis et du Club de Football concernant les investissements à prévoir en matière d'installations sportives.

Monsieur le Maire indique que le Conseil sera amené à se prononcer prochainement concernant les investissements sportifs à réaliser.

Monsieur le Maire indique que l'Assemblée générale de la fédération départementale de cyclisme s'est déroulée à Pommiers dimanche dernier. De nombreuses récompenses ont été attribuées, notamment aux membres du Club de VTT.

- Commission affaires scolaires

Madame Myriam Rochette rappelle que le Conseil d'école s'est déroulé le mardi 8 novembre.

Plusieurs projets d'école seront mis en œuvre cette année, notamment sur le thème des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Les Mairies de Lachassagne et de Pommiers organisent une conférence sur le thème du harcèlement à l'École. Elle se déroulera le 2 décembre à 18h à la Salle des Fêtes de Lachassagne.

Madame Laurence Bellot indique que le Groupe Jeunes a assisté au renouvellement de la convention entre l'UNICEF et la CCBPD qui est reconnue « Collectivité amie des enfants ».

- Commission développement durable et implication citoyenne

Monsieur Marc Neyra rappelle que la conférence « Comment redonner vie aux ordinateurs » sera organisée à la Maison des associations ce mardi 15 novembre dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets.

Le programme complet de la semaine est disponible sur le site <https://www.serd-pierres-dorees.fr/>

- Commission communication

Monsieur Dominique Schmitt indique que le travail de préparation du Bulletin annuel est en cours. Il souligne la qualité du travail mené par Lauriane Barou sur la régie publicitaire et la remercie pour son aide et son implication dans ce dossier.

Le Pommiers infos n°75 sera distribué début décembre.

- Commission culture

Madame Béatrice Pierquin rappelle qu'un concert de Jazz se tiendra le 10 décembre prochain. Il accompagnera l'organisation du Marché de Noël.

➤ **Activité des structures intercommunales**

- CCBPD : Avenant à la convention de mise à disposition de locaux pour la crèche : modification du montant horaire de l'intervention des agents communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de locaux pour la crèche portant modification du montant horaire de l'intervention des agents communaux figurant en annexe.

Le montant fixé par la convention actuelle est de 20 € par heure d'intervention des agents et passerait à 27 € par heure.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avenant présenté à la convention de mise à disposition de locaux pour la crèche et autorise Monsieur le Maire à le signer

- SYTRAIVAL : Exposition sur le thème de la réduction des déchets

Monsieur René Blanchet présente au Conseil le projet d'exposition sur le thème de la réduction des déchets mené par le SYTRAIVAL.

- SMAPS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la transmission par le SMAPS des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2021 et présente les principaux éléments contenus dans ces rapports.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne acte de la communication de ces rapports et précise qu'ils sont tenus à la disposition du public.

X - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le Chemin des Angès sera réhabilité cette semaine par les étudiants du BTS de Chessy.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 19 décembre à 20h30 à la Mairie de Pommiers

Fin du Conseil : 23h30